VIVA bâtiment

MAT GST

Peinture Mate sans tension

M | INT | ÉMISSIONS DANS L'AIR INTÉRIEUR A+ A B C | pistolet airless

DEFINITION / DESTINATION

Peinture mate pour tous les travaux de décoration intérieure.
Permet d'isoler et de bloquer la plupart des tâches (traces d'humidité sèches, tâches de bistre...etc), élimine tout risque d'écaillage.
Cette peinture s'applique en intérieur sur les murs et plafonds de pièces sèches (chambres, séjours).

PROPRIETES

- Haut pouvoir couvrant
- Grande facilité d'application
- Garnissante et sans tension

CARACTERISTIQUES

COV : (directive 2004/42/CE) Valeur limite CE de ce produit (catégorie cat. A/g) : 350 g/L (2010).
Ce produit contient au maximum 345 g/L de COV.

FAMILLE	AFNOR NFT 36-005 Famille 1 Classe 4a
COMPOSANTS LIANT	Résines glycérophtaliques
DENSITE à 20°C	1,57 ± 0,05
VISCOSITE à 20°C	119 ± 3 KU
EXTRAIT SEC EN POIDS	76 % ± 2
EXTRAIT SEC VOLUMIQUE	56 % ± 2
DILUTION	Prêt à l'emploi. Si nécessité de diluer le produit utiliser White Spirit sans odeur.
SECHAGE	En surface : 6 h, recouvrable : 24 h ou frais dans frais
ASPECT	Mat tendu – Brillant spéculaire (Bs) < 5 (60°)

RENDEMENT MOYEN	10 à 13 m²/L selon le support
RESISTANCE A L'ABRASION HUMIDE (NF EN 13300)	Classe 2
COULEUR	Blanc
CONDITIONNEMENT	2,5 L – 10L

Les valeurs sont données pour le produit blanc.

MISE EN OEUVRE

PREPARATION DES SUPPORTS	Elle devra être conforme au DTU en vigueur. Bien homogénéiser le produit avant son application. Appliquer sur fond sain et non pulvérulent. Subjectiles : plâtre, plaques de plâtre, enduits à l'eau, menuiseries, boiseries, bois imprimés, anciennes peintures, badigeons bien adhérents et papiers peints. Les surfaces à peindre doivent être propres, saines, sèches et sans graisse. Eliminer toute trace de peinture écaillée et cloquée. Appliquer au préalable une sous couche sur fonds bruts. Peut s'appliquer frais sur frais, ou attendre 24 heures pour la deuxième couche. Pour les supports métalliques, brosser soigneusement les parties rouillées et appliquer une peinture antirouille.
CONDITIONS CLIMATIQUES	En travaux d'intérieur, la température ne devra pas être inférieure à +5°C et supérieure à +30°C.
NOMBRE DE COUCHES	1 à 2 couches.
MATERIEL D'APPLICATION	Brosse, rouleau et airless.
NETTOYAGE	White Spirit sans odeur avant séchage.
PRECAUTIONS	Contient de la 2-BUTANONE-OXIME. Peut produire une réaction allergique. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. **Pour de plus amples renseignements, se référer à notre fiche de données de sécurité.**
CONSERVATION	24 mois dans l'emballage d'origine, fermé et à l'abri de l'humidité, des intempéries, du gel et des fortes chaleurs. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
ENVIRONNEMENT	Éviter le gaspillage de peinture : faites une estimation de la quantité de peinture dont vous avez besoin. Refermer les pots non terminés an de pouvoir réutiliser la peinture. Réutiliser la peinture est un bon moyen de réduire l'impact environnemental des produits sur l'ensemble de leur cycle de vie.
DECHETS	Ne pas jeter l'emballage et les résidus à l'égout, dans la nature ou avec les ordures ménagères. Contacter les services locaux pour les modalités d'élimination des déchets de peintures selon la réglementation en vigueur (CED : 080111*).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: VIVA BATIMENT MAT GST

Code du produit: ESR009

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: Espace Revêtements.

Adresse: 345 rue Piani.69480.AMBERIEUX D'AZERGUES.FRANCE.

Téléphone: 04 74 67 19 99. Fax: .

www.espacerevetements.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres composants :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
	64742-48-9	265-150-3	NAPHTE LOURD (PETROLE), HYDROTRAITE	Xn	65 66 10	2.5 <= x % < 10
	64742-47-8	265-149-8	DISTILLATS LEGERS (PETROLE), HYDROTRAITES	Xn	66 65	10 <= x % < 25
	90622-57-4	292-459-0	ALCANES EN C9-12, ISO-	Xn	53 66 65	2.5 <= x % < 10

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié :

Eau pulvérisée, dioxyde de carbone (CO_2), mousse, poudre sèche.

Refroidir les récipients exposés par pulvérisation d'eau.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau bâton.

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Stockage :

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Filtres anti-gaz (combinés et ventilation assistée):

- A1, A2 ou A3 (marron)

Protection des mains :

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

En cas de contact avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants appropriés.

Type de gants conseillé :

- PVA (alcool polyvinylique)

Protection des yeux et du visage :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Protection de la peau :

Porter un vêtement de travail approprié.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Etat Physique :	Liquide Visqueux.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation :	non concerné.
La mesure du pH est impossible ou sa valeur est :	non concerné.
Point/intervalle d'ébullition :	190 °C.
Intervalle de Point Eclair :	Point d'éclair > 60°C.
Point d'éclair :	63.00 °C.
Pression de vapeur :	inférieure à 110kPa (1.10 bar).
Densité :	1,65
Hydrosolubilité :	Insoluble.

Autres informations:

Point/intervalle de fusion :	non précisé
Température d'auto-inflammation :	230 °C.
Point/intervalle de décomposition :	non précisé.

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

La préparation ne contient aucune substance classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE.

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que:

l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour l'environnement selon la Directive 1999/45/CE et la réglementation en vigueur.

Aucune donnée chiffrée sur la préparation elle même n'est disponible.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009).

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification selon :

La directive dite < Toutes préparations > 1999/45/CE et ses adaptations.

Le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009).

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S 23	Ne pas respirer les vapeurs
S 24	Éviter le contact avec la peau.
S 62	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail:

Surveillance medicale renforcée pour les salariés affectés a certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.

16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:

R 10	Inflammable.
R 53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R 66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.